

AMBROISE PARÉ

CLINIQUE BÉTHUNE-BEUVRY



VOTRE PASSEPORT AMBULATOIRE



La Clinique Ambroise Paré vous souhaite la bienvenue

La Direction, l'équipe médicale et l'ensemble des personnels vous souhaitent la bienvenue au sein de la Clinique Ambroise Paré.

Vous allez prochainement être admis(e) dans notre unité de chirurgie ambulatoire. Nos équipes médicales et soignantes seront heureuses de vous y accueillir. Votre médecin vous a proposé une prise en charge en ambulatoire, c'est-à-dire que vous serez autorisé(e) à rejoindre votre domicile le jour même de votre admission et de votre intervention.

Vous serez pris(e) en charge dans les meilleures conditions de sécurité et de confort au cours d'un séjour réduit à quelques heures. Pour son bon déroulement il est important que vous y participiez activement.

Ce livret conçu pour vous apporter une meilleure connaissance de la clinique ainsi que les informations et conseils destinés à faciliter votre séjour.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons un prompt rétablissement.



N'oubliez pas de vous munir de votre Dossier d'Informations Personnelles complété lorsque vous viendrez à la clinique ou lors de la consultation anesthésique.

Les unités de chirurgie ambulatoire de la Clinique Ambroise Paré sont animées par des équipes de praticiens de haut niveau et par un personnel soignant et administratif qualifié et compétent. Grâce à son plateau technique complet et performant, la Clinique Ambroise Paré vous assure sécurité et qualité des soins.

Les unités de chirurgie ambulatoire de la Clinique offrent une large palette de soins en :

- Gastro-entérologie,
- Chirurgie viscérale,
- Chirurgie vasculaire,
- Stomatologie,
- ORL,
- Chirurgie de la main, chirurgie du pied.



Préparez votre intervention

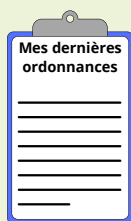
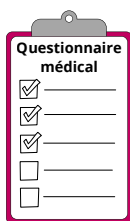
Prenez rendez-vous avec l'anesthésiste

Selon l'acte opératoire ou l'examen envisagé, une consultation pré-anesthésique peut être nécessaire au moins 48h avant l'acte.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec l'un de nos praticiens du service d'anesthésie, directement sur notre site internet www.clinique-beuvry.fr ou sur Doctolib.fr ou par téléphone au 03 21 63 44 04.

Pour un rendez-vous en urgence, contactez directement le secrétariat.

Pour la consultation avec l'anesthésiste, préparez :



Précisez toutes allergies / intolérances à l'anesthésiste (ex : latex, pénicilline...), ces informations sont essentielles à votre bonne prise en charge.

Respectez scrupuleusement les consignes données par votre médecin et par votre anesthésiste au cours de la consultation (hygiène, absence de maquillage, de faux ongles, de bijoux et piercings, jeûne, arrêt du tabac etc.), faute de quoi, votre intervention pourra être annulée. N'hésitez pas à les questionner.

Nous vous rappelons notamment de bien prendre vos deux douches pré-opératoires, la première la veille de l'intervention et la seconde le matin de l'intervention et de revêtir des vêtements propres.

Effectuez votre pré-admission

Elle est essentielle pour faciliter votre admission et notamment réduire l'attente le jour de votre intervention. Le jour de votre consultation pré-anesthésique, nous vous demandons de vous rendre au service des pré-admissions au rez-de-chaussée de l'établissement. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, de votre carte vitale à jour ou de tout autre document attestant de vos droits (CMU, attestation de prise en charge...) et de votre prise en charge de mutuelle.

Pour un enfant n'oubliez pas de présenter votre livret de famille.

Allez chercher à la pharmacie

Ce qui vous a été prescrit : traitements (antidouleurs à prendre après l'intervention, etc.), matériel (dispositifs médicaux, pansements, attelle, ceinture et bas de contention, etc.).

Réalisez les examens, bilans ou préparations demandées

Selon les consignes de l'anesthésiste et/ou du chirurgien.

Concernant vos traitements

Respectez les consignes données par l'anesthésiste et/ou le chirurgien concernant vos traitements.

Préparez dès à présent votre retour

Organisez dès maintenant une solution de transport pour votre retour. En cas d'anesthésie lors de votre hospitalisation, vous devez vous engager à respecter les obligations

suivantes :

- Vous devez rentrer directement à votre domicile,
Si vous vivez seul(e), prévoyez une personne à votre domicile la nuit suivant l'intervention.
- Prévoyez d'être accompagné(e) pour quitter la Clinique et rejoindre votre domicile **car il est interdit de conduire après votre intervention.**
- Pour le patient mineur, le retour doit s'effectuer en présence d'un parent ou du tuteur (ou de 2 personnes si l'enfant a moins de 6 ans),
- Vous ne devez pas conduire un véhicule pendant les 24 heures qui suivent l'intervention.

Si vous ne pouvez pas suivre ces indications, il est impératif de le signaler au chirurgien et/ou à l'anesthésiste car cela peut être une contre-indication à l'hospitalisation en ambulatoire.

Appel préopératoire

Au cours des 24 heures qui précèdent votre intervention, un personnel soignant vous contactera par téléphone afin de valider l'heure à laquelle vous devrez vous présenter à la clinique, vous rappeler les conduites à tenir et répondre à vos questions afin de préparer au mieux votre intervention (pour une intervention le lundi, veillez à être joignable le vendredi précédent).



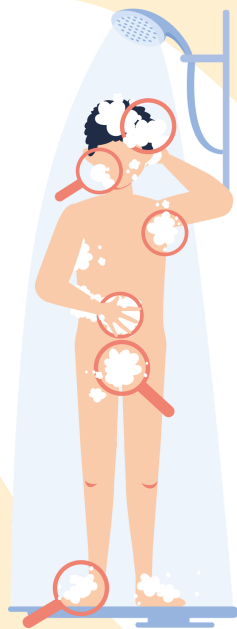
La veille de votre intervention

Prenez votre douche préopératoire

La douche préopératoire est un véritable soin. Elle doit être prise la veille au soir de l'intervention et le matin de l'intervention.

Technique de douche

1. Mouiller soigneusement l'ensemble du corps, les cheveux compris. *A noter : les cheveux seront lavés uniquement lors de la 1ère douche*
2. Frotter la tête et les cheveux avec un savon doux liquide, ne pas rincer
3. Savonner le corps et les bras en insistant sur les aisselles et le nombril, ne pas rincer
4. Continuer le savonnage des jambes et des pieds en insistant entre les orteils
5. Terminer par la région génitale et le pli inter fessier
6. Rincer abondamment du haut de la tête au bas du corps



Après la douche

- Se sécher avec une serviette propre
- Ne pas appliquer de déodorant, de crème corporelle, de parfum, ni de maquillage
- Mettre des vêtements propres
- Enlever tout vernis à ongle

Réaliser un brossage des dents (pendant au moins 3 minutes).

La dépilation :

Afin d'éviter toute irritation de la peau au niveau de la zone à opérer, nous vous recommandons de ne pas vous raser la veille de l'intervention, ni d'utiliser de crème dépilatoire, ni de cire (risque d'allergie).



La dépilation sera assurée à la Clinique par le personnel soignant selon un protocole établi avec le chirurgien.

Soyez à jeun 6h avant votre intervention



Le jeûne préopératoire

Il est important de respecter les consignes de jeûne donner par votre anesthésiste en consultation, à savoir :

- Cesser de manger 6 heures avant votre intervention,
- Arrêter de boire 6 heures avant votre intervention, *Seuls les liquides clairs (eau, thé ou café sans lait et sans sucre) sont admis jusqu'à 2 heures avant votre intervention.*
- Cesser de fumer à partir de la veille au soir.



Le matin de votre intervention

Reprenez une douche moins de 5h avant l'heure de bloc

Pour une hygiène parfaite, la douche du matin (au plus proche de votre départ pour la clinique) est nécessaire en plus de la douche de la veille. Respectez les mêmes consignes que pour la douche de la veille.

Mettez des sous-vêtements et des vêtements propres.



Pas de bijoux,
ni piercing



Pas de maquillage,
ni faux cils



Pas de crème,
ni de parfum,
ni déodorant



Pas de vernis,
ni faux ongles

Le non-respect des consignes préopératoires peut entraîner le report de votre intervention.



Le jour de votre intervention / examen

Votre arrivée

Présentez-vous à l'accueil de l'établissement à l'heure indiquée durant l'appel préopératoire. L'hôtesse vous dirigera vers l'unité de chirurgie ambulatoire.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir dès que possible nos services au 03 21 63 44 00.

Dans l'unité de chirurgie ambulatoire, vous serez accueilli(e) et pris(e) en charge par une équipe pluridisciplinaire. Elle veillera à ce que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions tant au niveau de la qualité des soins que de votre confort.

Vous identifierez les différentes catégories professionnelles (infirmier(e), aide-soignant(e)...) par leur badge sur lequel sont indiqués le nom et la fonction.

Une infirmière vous accueillera et vous accompagnera dans votre chambre où elle contrôlera votre dossier médical et vous préparera à l'intervention.

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur, n'hésitez pas à nous solliciter tout au long de votre séjour si vous avez mal ou si vous souhaitez une information.

En fonction du type d'intervention, une collation vous sera servie après accord des médecins.

Cas d'un mineur ou d'un majeur protégé

La présence du père, de la mère ou du tuteur est indispensable lors de l'entrée et de la sortie d'un enfant. **L'autorisation d'opérer doit être obligatoirement remplie et présentée**, ainsi qu'une pièce d'identité et le livret de famille ou la décision du juge. **La signature des deux parents est exigée**, y compris pour les situations de parents séparés si les deux parents détiennent l'autorité parentale.

La présence continue d'un adulte est demandée pour l'hospitalisation d'un enfant.

Si l'hospitalisé(e) est un majeur protégé, il (elle) devra être accompagné(e) du tuteur ou curateur justifiant de ses droits sur la personne.

Les chambres

La clinique dispose de chambres doubles et particulières équipées de lits ou de fauteuils. Si vous désirez une chambre particulière, faites-en la demande à la secrétaire lors de votre pré-admission. Celle-ci vous sera attribuée le jour de votre admission sous réserve des disponibilités.

NB : Un changement de lit ou de chambre peut toujours intervenir au cours de votre séjour. Ces changements sont dus à des nécessités du service ou à des obligations médicales. Aucun patient ne peut s'y opposer.

Règles générales

Pour le respect et la tranquillité de tous, il est nécessaire d'éviter toutes nuisances et conversations trop bruyantes.

En cas d'incendie : ne vous affolez pas, et attendez les consignes du personnel. Un plan d'évacuation est affiché dans le service.

Tabac : Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.

Votre sortie

La sortie est autorisée par le chirurgien et/ou l'anesthésiste.

Dès que votre état de santé le permettra, vous pourrez être redirigé vers un salon de sortie en attendant le passage du praticien qui vous donnera les dernières consignes avant de partir. Vous seront remis les documents liés au séjour (courriers, ordonnances, radiographies, bilans sanguins, carte de groupe sanguin,...).

N'oubliez pas que vous devez être accompagné(e) pour sortir.

Ne quittez pas le service sans prévenir l'équipe soignante.

Prolongation possible de votre séjour

A tout moment, l'équipe médicale peut juger que votre état de santé nécessite une hospitalisation afin de vous garder sous surveillance une ou plusieurs nuits.

Dans ce cas, le médecin responsable organisera votre transfert dans le service de chirurgie conventionnelle de la Clinique.

Questionnaire de sortie

Votre satisfaction est notre préoccupation. C'est pourquoi un questionnaire de sortie vous est remis à votre admission. Il est destiné à recueillir vos suggestions et vos observations sur votre séjour. Nous vous remercions de bien vouloir le remplir le jour de votre sortie et le déposer dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil.

Ce questionnaire est également disponible en flashant le QR code présent dans votre chambre.

Votre réponse aura d'autant plus de valeur qu'elle sera signée. Toutefois, vous avez la possibilité de conserver l'anonymat si vous le souhaitez. L'ensemble des réponses sera étudié et il en sera tenu compte pour améliorer les conditions d'hospitalisation. Les résultats des évaluations sont accessibles sur le panneau d'affichage situé à l'accueil de l'établissement.

La Clinique intègre également le dispositif E-SATIS. Lors de votre admission, avec votre accord, la secrétaire recueillera votre adresse mail. Quelques jours après votre sortie, vous recevrez une enquête de satisfaction en ligne, sous l'égide du Ministère de la Santé et de la HAS. Merci de bien vouloir consacrer un peu de votre temps pour y répondre.

Règlement des frais

Vous aurez à régler les suppléments non pris en charge par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle : Participation forfaitaire (décret n° 2006-707 du 19/06/06), ticket modérateur, et les éventuels compléments d'honoraires et la chambre particulière. Les patients ne pouvant justifier d'une prise en charge par une caisse d'assurance maladie ou tout autre organisme, devront régler l'intégralité des frais d'hospitalisation. En accord avec le chirurgien, une caution vous sera demandée à votre entrée. Dans certains cas, le chirurgien pourra prendre la décision d'annuler l'intervention.

**Certains praticiens de la clinique sont autorisés à appliquer des tarifs supérieurs aux tarifs conventionnés.*

Une partie ou la totalité de ces dépassements sont susceptibles de ne pas être pris en charge par votre mutuelle.

Une information écrite préalable vous sera remise par votre praticien.



De retour à votre domicile

Respectez bien les consignes et les prescriptions médicamenteuses de votre médecin. N'hésitez pas à prendre les médicaments prescrits pour traiter ou prévenir la douleur.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter la Clinique au 03 21 63 44 00.

Appel postopératoire

Un(e) infirmier(e) vous contactera par téléphone le lendemain de votre intervention (ou le lundi si vous avez été opéré le vendredi), afin de réitérer les consignes postopératoires et de s'assurer du bon déroulement de votre retour à domicile.



Droits et informations

Consentement éclairé

Lors de votre consultation, votre praticien vous informe de la nature et des risques des soins qui vous seront prodigués. Après un délai de réflexion, vous devez donner par écrit votre consentement libre et éclairé, nécessaire pour toute décision concernant votre santé. Tant pour des raisons pratiques que par respect du patient dans l'esprit de la loi, toute intervention sur les enfants mineurs nécessite le recueil du consentement de la ou des personnes détenant l'autorité parentale, sans pour autant renoncer au droit à la parole de l'enfant. Nous vous remercions de remettre votre consentement renseigné et signé lors de votre admission.

Personne à prévenir

La personne à prévenir celle qui sera contactée par l'équipe soignante lors de votre séjour en cas de besoin particulier d'ordre organisationnel ou administratif. Dès votre arrivée, merci de nous indiquer les coordonnées de la personne à prévenir.

Personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner par écrit une personne de votre entourage (art. L1111-6 du Code de la Santé Publique), révocable à chaque instant en remplissant la fiche qui vous sera remise en consultation d'anesthésie.

Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle peut également assister aux entretiens médicaux pour vous aider dans vos décisions.

Plaintes, réclamations, éloges, observations ou proposition de médiations

Vous pouvez nous faire part de vos remarques et suggestions par l'intermédiaire du questionnaire de satisfaction qui vous est remis avant votre sortie ou en vous adressant à la direction de l'établissement ou à un membre de la Commission des Usagers (CDU)*. En cas de plainte écrite, vous recevrez rapidement une réponse et pourrez, si vous le souhaitez, être mis(e) en relation avec un médiateur de la CDU.

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et à vous aider dans vos démarches. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

** fonctionnement et liste des membres consultables sur le panneau d'affichage à l'accueil de la Clinique et dans les services.*

La démarche qualité

La qualité et la sécurité des soins sont un axe central de la stratégie de la Clinique. Notre établissement a été officiellement certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), organisme indépendant de certification*.

Notre démarche qualité est notamment abordée par le cœur du métier : la prise en charge du patient. Il s'agit de favoriser les bonnes pratiques, d'évaluer les besoins et de fixer des objectifs réalistes.

Notre démarche d'amélioration de la qualité s'appuie également sur l'évaluation de votre satisfaction et de vos attentes. Les résultats des enquêtes sont disponibles. N'hésitez pas à solliciter le personnel pour des explications supplémentaires.

* Rapport consultable sur le site www.has-sante.fr

Accès au dossier médical

(Art. L1111-7, R1111-2 à R1111-9 du CSP)

Un dossier médical comportant toutes les informations de santé vous concernant, est constitué au sein de chaque établissement.

Formuler votre demande

Pour accéder à ces informations, réalisez une demande écrite (courrier ou e-mail) à la Direction de la Clinique. Dans cette demande, indiquez votre nom, prénom, date de naissance et précisez que vous souhaitez obtenir une copie de votre dossier médical.

Justificatifs à fournir

- Une copie recto/verso de votre **pièce d'identité** en cours de validité
- Si la demande est faite par un représentant (ex. proche, médecin), joindre le **mandat signé** et la **pièce d'identité du représentant**.

Modalités de transmission

Votre dossier peut vous être transmis par par voie postale ou remis en main propre à la clinique.

Délais de traitement

Ces informations vous seront communiquées après un délai compris entre 48 h et :

- **8 jours** si votre dossier date de **moins de 5 ans**.
- **2 mois** si votre dossier date de **plus de 5 ans**.

Vous avez la possibilité de consulter ces informations directement sur place en vous faisant accompagner ou non d'un médecin ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix. La consultation des données sur place est gratuite. Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans suivant votre dernier passage dans l'établissement (et jusqu'au 28ème anniversaire pour un mineur ou 10 ans après un décès).

Lutte contre les infections associées aux soins

Notre établissement est doté d'un Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins (CLIAS) et d'une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH)*. On appelle « infection associée aux soins », une infection contractée lors d'une hospitalisation. Elle est due à des micro-organismes provenant de votre corps (peau, tube digestif) ou de l'entourage, véhiculés par les soins ou l'environnement (eau, air, surface).

En respectant des règles simples vous participez à réduire le risque infectieux :

- Se laver les mains : nous vous invitons ainsi que votre entourage à utiliser les solutions hydro-alcooliques mises à disposition dans l'établissement,
- Suivre les recommandations médicales en terme d'hygiène (douche préopératoire ...)
- Respecter la propreté des locaux,
- Signaler aux médecins et infirmières si vous vous savez porteur d'une infection,
- Limiter les visites aux seuls accompagnants.

Les membres du CLIAS et de l'EOH vous remercient de votre engagement dans cette prévention. Ils peuvent être contactés par les patients et les accompagnants qui le souhaitent.

Don d'organes et de tissus

Toute personne est considérée comme consentante au prélèvement de ses organes et de ses tissus après sa mort si elle n'a pas manifesté son refus de son vivant.

Si vous ne souhaitez pas que vos organes et/ou tissus fassent l'objet d'un prélèvement après votre décès, vous devez vous inscrire sur le Registre National des Refus. Cette décision est révoquée à tout moment.

Si vous êtes favorable au don d'organes e/ou de tissus, vous pouvez porter sur vous une carte de donneur. Quelle que soit votre décision, faites en part à votre famille ou à votre entourage pour qu'il s puissent en témoigner.

Dans tous les cas, les proches sont toujours consultés.



Devoirs et recommandations

Moyens de stationnement

La Clinique Ambroise Paré dispose d'un parking, pour accueillir consultants et visiteurs. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les délimitations prévues pour les places de parking et laisser libres les emplacements réservés afin de faciliter l'accès du site aux véhicules de secours et ainsi garantir la sécurité de tous.

Clinique sans tabac

En application des dispositions réglementaires, La clinique Ambroise Paré est un établissement non-fumeur. Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les chambres, bureaux et autres locaux, de même par les fenêtres.

En cas d'incident, votre responsabilité pourra être engagée pour non respect de cette consigne de sécurité.



Consignes en cas d'incendie

Toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement.

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les chambres et dans les circulations. En toute situation, il est important de conserver son calme, de prévenir le personnel (si vous décelez des fumées ou odeurs suspectes) et de suivre les instructions du personnel en cas d'alerte au feu.

Respect des personnes et du personnel

La personnalité et la dignité de chacun doivent être respectées. La plus grande courtoisie est demandée à tous. Aucune agression verbale ou physique, tant à l'égard des patients qu'à celui du personnel, ne sera tolérée.

Pour le respect et la tranquillité de tous, il est nécessaire d'éviter toutes nuisances et conversations trop bruyantes.

Participation active aux soins

- Participez aux décisions médicales en donnant un consentement libre et éclairé.
- Fournissez des informations exactes et complètes sur votre état de santé, vos antécédents, traitements en cours, allergies, etc.
- Respectez les traitements prescrits ou exprimez clairement votre refus.



Prendre en charge votre douleur

Article L. 1110-5 du Code de la Santé Publique : "Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée."

Prendre en charge la douleur c'est :

- La reconnaître,
- La prévenir,
- L'évaluer,
- La soulager.

Nos équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

Reconnaître la douleur

Il existe plusieurs types de douleur :

- **Les douleurs aiguës** (douleurs post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- **Les douleurs provoquées par certains soins ou examens** (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- **Les douleurs chroniques** (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir la douleur

La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Cependant vous êtes également acteur de votre prise en charge.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière, c'est d'abord à vous de nous exprimer votre ressenti et nous vous aiderons à mettre des mots sur vos maux.

Evaluer la douleur

La douleur est une sensation qui vous est propre. Ensemble, nous allons essayer de donner une note à votre douleur avec une échelle de 0, qui équivaut à aucune douleur jusqu'à 10 qui serait une douleur maximale imaginable.

D'autres échelles peuvent être utilisées notamment pour les enfants ou les adultes dyscommuniquant (« échelle des sourires »). Le niveau de votre douleur sera évalué tout au long de votre séjour. Sa traçabilité (ou son enregistrement) dans votre dossier patient fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge à la Clinique.



Soulager la douleur

Des protocoles antalgiques sont mis en place par nos équipes médicales, ces médicaments visent à limiter l'inconfort lié à l'intervention. Ils vous seront donnés à des horaires prévus afin d'optimiser leur efficacité.

Une douleur soulagée vous aidera à assurer votre bien-être, à reprendre vos activités plus rapidement, à prévenir les complications dues à l'immobilité. Il n'y a aucune raison d'avoir mal inutilement, lorsque la douleur diminuera, vous diminuerez la prise d'antalgique.



Directives anticipées

Que vous soyez en bonne santé ou malade, si vous êtes majeur(e) et si vous le souhaitez bien sûr, vous pouvez rédiger des directives anticipées concernant votre fin de vie.

Pourquoi faire cette déclaration ?

Pour faire connaître à votre médecin et à vos proches ce que vous voulez et ce que vous ne voulez pas en ce qui concerne les décisions médicales à prendre, si vous vous retrouviez dans l'incapacité de communiquer à l'approche de votre fin de vie, notamment après un accident grave ou à l'issue d'une maladie grave.

Quand la rédiger ?

N'importe quand, que vous soyez en bonne santé ou malade, certains événements s'avérant propices (changement de conditions de vie ou d'état de santé, annonce d'une maladie grave...).

Sa validité n'a pas de limite de temps et vous pouvez la modifier ou l'annuler à tout moment.

Comment vous y prendre ?

Vous pouvez rédiger vos directives anticipées :

- En remplissant le formulaire proposé par la Clinique (cf. modèles de la HAS). Il vous suffit de demander celui-ci à un professionnel lors de votre admission à la Clinique.
- En écrivant vos directives sur une simple feuille de papier datée et signée.
- En faisant écrire quelqu'un à votre place devant vous et deux témoins, si vous êtes dans l'impossibilité physique d'écrire seul.

Quels éléments indiquer ?

- **Votre identité et vos coordonnées**, celles de votre personne de confiance* si vous l'avez désignée (ce qui est recommandé).

- Les traitements ou actes médicaux à engager, limiter, arrêter ou refuser : réanimation, assistance respiratoire, dialyse, alimentation artificielle, maintien artificiel de vos fonctions vitales, sédation profonde et continue associée à un traitement de la douleur jusqu'au décès...
- **D'autres informations, souhaits ou convictions** : situation personnelle ou familiale, présence de personnes auxquelles vous tenez, lieu de fin de vie, craintes (douleur, angoisse...), etc.

Où conserver ce document ?

- Remettez-le directement à un professionnel soignant de la Clinique, il sera intégré à votre dossier médical,
- Chez vous dans un endroit facilement accessible,
- Ou confiez-le à votre personne de confiance* ou à vos proches, signalez-le sur le formulaire « désignation de la personne de confiance* et directives anticipées » qui vous a été remis lors de votre admission.
- Informez votre personne de confiance, votre médecin, vos proches de son existence et de son lieu de conservation.

BON A SAVOIR

- Le contenu de vos directives anticipées est strictement personnel et confidentiel.
- Il ne peut être consulté que par votre(vos) médecin(s) et votre personne de confiance.
- Tout professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans vos directives anticipées, conformément à la législation en vigueur* (sauf urgence vitale, directives anticipées inappropriées ou non conforme à la situation médicale).

*Loi n°2016-87 du 2 février 2016/art. LIII-II du Code de la Santé Publique.

**Personne de confiance : Personne qui sera consultée en priorité comme témoin de vos volontés. Vous pouvez désigner toute personne majeure de votre entourage dès lors qu'elle accepte cette mission.*



La protection des données personnelles du patient

Pourquoi collectons nous vos données ?

La Clinique Ambroise Paré, en tant que Responsable de Traitement, collecte et traite vos données personnelles. Par ailleurs, vos données peuvent être utilisées à des fins de recherche en santé, sauf si vous vous y opposez.

Finalités / Bases légales

- Prise en charge des patients (consultations, hospitalisation), [Obligation légale](#)
- Tenue du dossier médical (papier et informatisé), [Obligation légale](#)
- Suivi de la prise en charge sociale des patients (prise en charge par la sécurité sociale, mutuelles), [Obligation légale](#)
- Tenue de la comptabilité de la clinique et facturation des soins, [Obligation légale](#)
- Prise en charge dans un contexte d'urgences, [Sauvegarde des intérêts vitaux](#), [Obligation légale](#)
- Gestion des demandes de droits des patients, [Obligation légale](#)
- Gestion de l'hébergement des patients (attributions des chambres, mise en place de la télévision, gestion des repas), [Exécution du contrat](#)
- Recherches dans le domaine de la santé, [Consentement](#), [Mission d'intérêt public](#)
- Défense de nos intérêts, gestion des contentieux, [Intérêt légitime dans la défense des droits de la Clinique](#), [Obligation légale](#)
- Amélioration de la qualité des soins, [Mission d'intérêt public](#), [Consentement](#)

Le traitement porte sur des données sensibles au sens du RGPD. Cela est possible car ces traitements sont nécessaires aux fins de la médecine préventive, de diagnostics médicaux, de la prise en

charge sanitaire ou sociale, ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé.

Quelles données sont collectées ?

Pour répondre à ces finalités, les données personnelles suivantes vous concernant sont collectées :

- Des informations relatives à votre identité : Votre identité et coordonnées (telles que les nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone) ;
- Votre identifiant national de santé (INS) pour la prise en charge sanitaire ou médico-sociale d'un patient ;
- Votre numéro de sécurité sociale à des fins de facturation et de prise en charge financière des dépenses de santé ;
- Des données relatives à votre situation familiale (telle que la situation matrimoniale, le nombre d'enfants) ;
- Des données relatives à votre situation professionnelle (telle que la profession, les conditions de travail) ;
- Des données relatives à votre santé (telles que le poids, la taille, les antécédents médicaux, les diagnostics médicaux, la thérapie suivie, les traitements prescrits, la nature des actes effectués, les résultats d'examens, des renseignements d'ordre biologique, physiologique et pathologique propres à influencer la réaction du patient à sa prise en charge médicale et tout élément de nature à caractériser la santé du patient et considéré comme pertinent par le professionnel de santé) ;
- Des informations relatives aux habitudes de vie en fonction du contexte, dès lors qu'elles sont collectées avec votre accord et qu'elles sont nécessaires au diagnostic et à vos soins (telles que relatives à la dépendance, à l'assistance, à l'exercice physique, au régime et comportement alimentaire, aux loisirs).

Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Vos données de santé sont conservées dans notre système d'information pendant toute la durée de votre prise en charge, puis, sauf exception, elles seront conservées pendant vingt ans après votre dernière visite. Nous veillons à protéger ces données à l'aide de mesures de sécurité adaptées, qu'elles soient logiques, physiques ou organisationnelles, afin d'éviter tout accès non autorisé, altération ou divulgation).

Qui peut accéder à vos données ?

Seuls les professionnels directement impliqués dans votre prise en charge (équipe de soins) et les gestionnaires administratifs, logistiques et informatiques peuvent accéder à vos données. Dans certains cas, vos informations peuvent être transmises à des tiers autorisés, tels que des agences de santé, des organismes d'assurance maladie ou des autorités judiciaires. Les prestataires techniques et sous-traitants qui interviennent pour notre compte sont également soumis à des obligations strictes de confidentialité. Nous nous efforçons de conserver vos données personnelles au sein de l'Union Européenne. Toutefois, il est possible qu'elles soient transférées dans d'autres pays. C'est par exemple le cas si certains de nos prestataires sont situés en dehors de l'UE. Nous nous assurons alors que ce transfert soit effectué conformément au RGPD, notamment :

- Vers un pays assurant un niveau de protection adéquat, c'est-à-dire un niveau de protection équivalent à ce que prévoient les dispositions légales et réglementaires européennes applicables ; ou
- Dans le cadre de clauses contractuelles types de la Commission Européenne signées avec nos prestataires.

Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données, leur rectification, leur limitation ou leur suppression. Vous pouvez également exprimer vos souhaits concernant leur conservation, leur effacement ou leur communication après votre décès. Si le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment. En revanche, les établissements de santé ont l'obligation de collecter, conserver et traiter les données à caractère personnel des patients qu'ils prennent en charge.

Par conséquent, il n'est pas possible de s'opposer à ce traitement, de demander l'effacement de ces données ou leur portabilité dans le cadre de la constitution du dossier médical. Ces demandes peuvent être adressées par courrier à la Clinique ou au professionnel de santé en charge de votre dossier. En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@clinique-beuvry.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL via son site internet : <https://www.cnil.fr>.

Réutilisation des données de santé pour la recherche, les études et l'évaluation

Les données collectées pendant votre prise en charge pourront être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement, ou de publications scientifiques, sous la responsabilité de la Clinique.

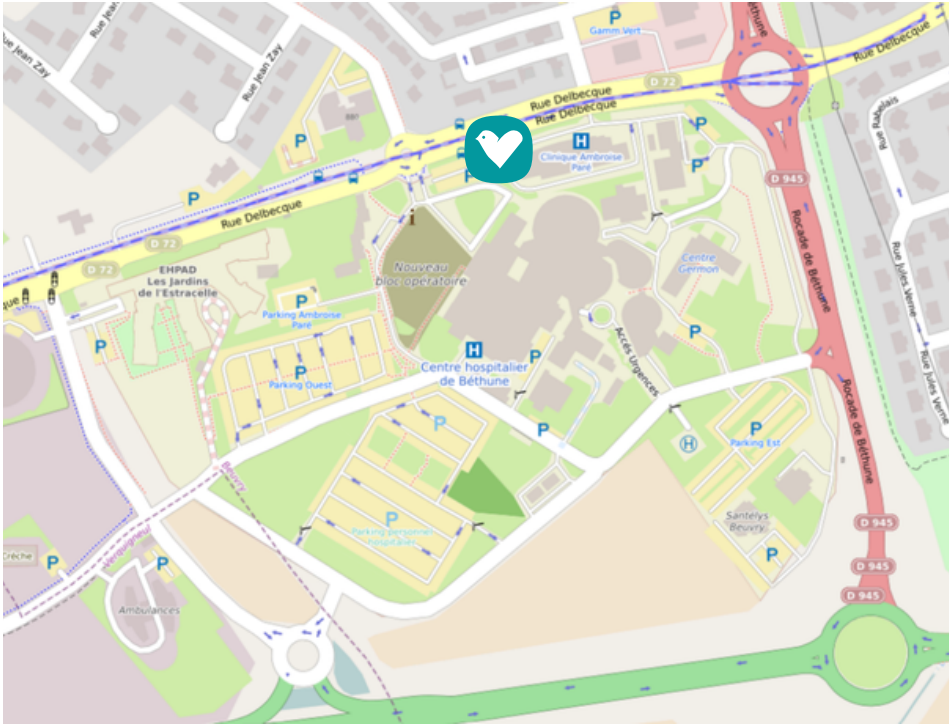
Ces analyses et recherches visent à améliorer les connaissances médicales et scientifiques, ainsi que les pratiques des professionnels de santé, dans l'intérêt de tous les patients. Ces données sont réalisées sous la responsabilité d'un médecin, et peuvent nécessiter l'intervention d'un partenaire externe, des croisements de données, ou des transferts vers l'étranger.

Les analyses sont toujours réalisées de façon confidentielle, notamment, sans mentionner vos nom et prénom, et seront conservées pendant le temps nécessaire à la poursuite des finalités (durée de la recherche par exemple). Les résultats produits ne permettent en aucun cas de vous identifier. Seules les personnes qualifiées et habilitées à pouvoir consulter votre dossier, et soumises au secret professionnel, pourront avoir accès à vos données au sein de la Clinique.

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données, leur rectification, leur limitation ou leur suppression. Vous pouvez également exprimer vos souhaits concernant leur conservation, leur effacement ou leur communication après votre décès. Si le traitement est fondé sur votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment sans que cela porte atteinte à votre prise en charge sanitaire. Vous pouvez à tout moment contacter notre DPO pour plus d'informations :

dpo@clinique-beuvry.fr

MOYENS D'ACCÈS



B2 Bulle 2 : HOUDAIN vers BEUVRY

B4 Bulle 4 : ANNEZIN vers BEUVRY

10 Ligne 10 : OBLINGHEM vers BEUVRY

22 Ligne 22 : LENS vers BÉTHUNE

24 Ligne 24 : HERSIN-COUPIGNY vers BÉTHUNE

52 Ligne 52 : BÉTHUNE vers BEUVRY

 Allobus A : BÉTHUNE - AUCHY-LES-MINES - LA BASSÉE

Possibilités d'accès en bus via le réseau TADAO arrêt BEUVRY - HOPITAL
Consultez les horaires sur le site



Rue Delbecque • 62660 BEUVRY

Tél. Standard : 03 21 63 44 00

Tél. Prise de rendez-vous : 03 21 63 44 04

Fax 03 21 63 45 46

E-mail : direction@clinique-beuvry.fr

www.clinique-beuvry.fr